

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	34
Votants par procuration	4
Absents	70
Total des votes	39

I. Commande publique  
I.1 Marchés publics

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 11 octobre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. DARMOIS, M. DUCLOS, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

**TITULAIRES EXCUSES** : Mme DA SILVA, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LAMY, M. BARRE, M. LEROUX, Mme ROSA, M. TIMON, Mme CABOT, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK

**TITULAIRES ABSENTS** : M. GIRARD, M. LEROY, Mme DUVAL, Mme QUESNEY, Mme HAKI, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

**PROCURATIONS** : Mme ROULAND à M. BISSON, M. LAMY à Mme DUONG, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme CABOT à M. VOSNIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. SIMON

**N° 123-2022 Protocole transactionnel marché « évaluation environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle »**

À la suite d'une consultation en procédure adaptée, le marché « Evaluation environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle » a été attribué à la société E.A.U - Economie, aménagement et urbanisme. La durée du marché est de 1 an à compter de la date de notification de celui-ci. Le marché court donc du 13 janvier 2020 au 12 janvier 2021. Il n'est pas prévu de reconduction du marché. Deux modifications contractuelles ont été réalisées pour allonger la durée du marché de 1 an puis de 6 mois. Le marché a donc pris fin le 30 juin 2022 à l'issue des deux périodes de reconduction.

Malgré ces délais, l'ensemble des prestations n'a pu être réalisé notamment à cause des orientations stratégiques liées au label 100 % ENR. Effectivement les étapes 1 à 7 ont été réalisées représentant un montant de 13 040 € HT soit 15 648 € TTC alors que les étapes 8 à 11 n'ont pas pu être menées. Ces dernières représentent une somme de 6 820 € HT soit 8 184 € TTC.

Dans ce cadre, il est proposé de conclure un protocole transactionnel avec la société titulaire du marché pour solde de tout compte. Ainsi, le protocole transactionnel permettra le paiement des seules phases réalisées. Les phases non honorées représentent une somme de 6 820 € HT soit 8 184 € TTC soit une diminution de 34.34 % par rapport au montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élèverait ainsi à 13 040 € HT soit 15 648 € TTC.;

*Aussi, au regard de ce qui précède,*

VU les articles L. 5211-1 et L. 5211-10 du Code Général des collectivités territoriales,

VU les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

VU la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

VU la décision du Président n°95-2019 du 20 décembre 2019, rendue exécutoire le 30 décembre 2019, attribuant le marché public relatif à l'évaluation environnementale stratégique du Plan-Climat-Air-Energie Territorial de

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20221017-123-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

la Communauté de Commune des Pont-Audemer Val de Risle à la société E.A.U (Economie, Aménagement et Urbanisme) pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

**VU** la décision du Président n°101-2020 du 29 octobre 2020, rendue exécutoire le 30 octobre 2020, autorisant la réalisation d'un avenant n°1 de prolongation du délai d'exécution pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;

**VU** la décision du Président n°144-2021 du 29 novembre 2021, rendue exécutoire le 1<sup>er</sup> décembre 2021, autorisant la réalisation d'un avenant n°2 de prolongation du délai d'exécution pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2022 ;

**CONSIDERANT** que cette nouvelle période de prolongation n'a pas permis d'exécuter l'ensemble des étapes prévues au marché notamment à cause des orientations stratégiques liées au label 100 % ENR ;

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser un protocole transactionnel pour solde de tout compte au marché se terminant le 30 juin 2022.

**AYANT CONNAISSANCE** du projet de protocole transactionnel ;

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **PREND ACTE** du protocole transactionnel ci-joint au marché n°2020-0014 portant sur l'« évaluation environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ce protocole transactionnel avec la société E.A.U - Economie, aménagement et urbanisme dont le siège social est situé 202 rue de la Croix Nivert 75 015 Paris, les éventuels avenants s'y rapportant ainsi que tous documents relatifs à cette affaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à réaliser les opérations budgétaires nécessaires.

Pont-Audemer, le 17 octobre 2022  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

  
Francis COUREL

